Cohérences
des Projets et des Hommes

V.2021.08

Règlementation de la gestion locative

Public

Personnel en charge de la gestion locative

Prérequis

Aucun

Durée

2 jours soit 14 heures

Nombre de stagiaires

4 personnes minimum et 12 personnes maximum

Coût pédagogique

Nous consulter

Objectifs pédagogiques

Appréhender le dispositif de la demande de logement unique et son instruction
Identifier les textes législatifs et réglementaires liés à la gestion locative
Apporter un premier élément de réponse au locataire en matière de gestion locative

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théorique, d'exercices d'application et d'échanges entre les participants et le formateur
Analyse de supports et échanges, réflexion sur des situations concrètes : lien avec les missions remplies par les participants
Plusieurs exercices en sous-groupes et quiz pour une animation dynamique et ludique
Un support écrit est remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

Test d'auto-positionnement adressé avant et après la formation
Validation des objectifs pédagogiques par une évaluation de fin de formation
Bilan oral et questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation
Attestation de formation et certificat de réalisation individuels délivrés après la formation

Règlementation de la gestion locative

Contenu

- ✓ Actualisation des notions sur les différents prêts du logement social et les plafonds de ressources
- ✓ Évolution réglementaire et législative liée au droit au logement et à la gestion locative
- ✓ Positionnement sur la recevabilité de la demande de logement et fonctionnement de la CALEOL
- ✓ Vie du bail, obligations des parties
- ✓ L'accompagnement social lié au logement « ASLL », aides et partenaires sociaux
- ✓ Analyse et compréhension d'une régularisation de charges
- ✓ Appréhender le départ du locataire

Indicateurs de résultats

3 groupes en intra entre juin 2025 et nov. 2026
26 personnes formées
Taux de satisfaction moyen : 96%